

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes P**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DELIBERATION
CC_2023_236**

L'an deux mille vingt trois, le vingt novembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 13 novembre 2023, conformément à la loi.

OBJET :**COMMISSION 2 -
DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE -
ALIMENTATION****PARCS D'ACTIVITES**

*Vente du lot 8 du parc
d'activité de GENECH à
UTB représentée par M.
WINTER*

**Présents au vote de la
délibération :**

Titulaires et suppléants
présents : 41
Procurations : 7

Nombre de votants : 48**Présents :**

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCRUYSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Isabelle LEMOINE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GAU, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Michel MAILLARD, Guillaume FLUET, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Yves LEFEBVRE, procuration à Nathalie DEBIEVE
Benjamin DUMORTIER, procuration à Marion DUBOIS
Thierry BRIDAULT, procuration à Michel PIQUET
Cathy POIDEVIN, procuration à Gilda GRIVON
Vinciane FABER, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
Sylvain PEREZ, procuration à Arnaud HOTTIN
Thierry LAZARO, procuration à Ludovic ROHART

Absents excusés :

François-Hubert DESCAMPS, Coralie SEILLIER, Didier WIBAUX, Luc MONNET

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 20 novembre 2023

Délibération CC_2023_236

COMMISSION 2 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ALIMENTATION

PARCS D'ACTIVITES

Vente du lot 8 du parc d'activité de GENECH à UTB représentée par M. WINTER

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence « développement économique »,

Considérant l'aménagement du parc d'activités du Moulin d'Eau à GENECH,

Considérant que la vente des terrains à bâtir réalisée par la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT, dans le cadre de son opération d'aménagement « Moulin d'Eau », constituant une opération économique, est soumise de plein droit à la TVA.

Vu l'avis de la Commission 2 - Développement économique, alimentation et agriculture lors de sa séance du 30 août 2023.

L'entreprise UTB, spécialisée dans le conditionnement de thés et de tisanes, est déjà propriétaire du lot 9 du parc d'activité de GENECH. Aujourd'hui, elle sollicite l'acquisition du lot n°8, afin d'agrandir son activité sur le parc.

Le lot n°8 du parc du Moulin d'Eau à GENECH correspond à la parcelle ZH250 d'une emprise de 2 858 m² issue de la division de la parcelle ZH193p.

Le service des Domaines, en son avis n°2022-59258-52426 du 4 juillet 2022, estime le prix de vente de la parcelle à 43 € HT/m².

De ce fait, il est proposé de céder le lot n°8 du parc du Moulin d'Eau à GENECH au prix de 43 € HT/m².

Cela représente un prix total de 122 894 € HT auquel il convient d'ajouter la TVA applicable au jour de la vente. A ce jour, il s'agit d'une TVA sur la marge de 20 080,31 €.

Cela représente un prix de 142 974, 31 € TTC.

La promesse unilatérale de vente devra être signée dans les 4 mois du vote de la présente délibération.

Où l'exposé de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 48 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 48 VOTANTS) :

- ***D'acter la vente du lot n° 8 du parc du Moulin d'Eau correspondant à la parcelle ZH250 à GENECH au profit de la société UTB, représentée par M. WINTER, ou toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer, au prix de 43 € HT/m², soit 122 894 € HT, auquel s'ajoute la TVA sur la marge à hauteur de 20 080,31 €, soit un prix de 142 974,31 € TTC.***
- ***D'autoriser son Président ou toute personne pouvant s'y subdéléguer, à signer tout contrat, avant contrat, se faire procurer tout titre et pièce et généralement faire le nécessaire, dans le cadre des formalités nécessaires à la réalisation de cette vente.***

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID : 059-200041960-20231120-CC_2023_236_1-DE

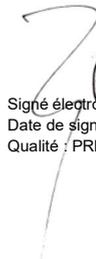
S²LO

- De mandater Me Anne-Françoise POTIE, notaire à TEMPLE-EN-DEVELLE pour la rédaction de l'acte de vente.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Luc FOUTRY


Signé électroniquement par : Luc FOUTRY
Date de signature : 24/11/2023
Qualité : PRESIDENT



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2023_236_1
Objet :	CC_2023_236_Vente_du_lot_8_parc_activite_GENECH_UT B_M_WINTER
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.2 - Alienations
Identifiant unique :	059-200041960-20231120-CC_2023_236_1-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20231120-CC_2023_236_1-DE-1-1_0.xml	text/xml	888 o
Document principal (Délibération) Nom original : CC_2023_236_Vente du lot 8 du parc d_activit__ de GENECH __ UTB repr__sent__e par M. WINTER.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20231120-CC_2023_236_1-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	417.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	24 novembre 2023 à 10h01min45s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	24 novembre 2023 à 10h01min52s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Marjorie
En attente de transmission	24 novembre 2023 à 10h02min45s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	24 novembre 2023 à 10h03min06s	Transmis au MI
Acquittement reçu	24 novembre 2023 à 10h03min28s	Reçu par le MI le 2023-11-24